



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt et un novembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Nicolas, AUBIGNAT Stéphanie, BALLEFIN Robert, CANET Véronique, DUMOULIN Chantal, DERDERIAN Philippe, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Excusé(e)s avec pouvoir : Mme BERCHET Marie donne pouvoir à M. DERDERIAN Philippe
M. BOUCHÉ Christian donne pouvoir à M. MICHALLET Damien
Mme GRUOT Mireille donne pouvoir à M. GAIFFIER Jean-Philippe
M. MILLY Roger donne pouvoir à M. BALLEFIN Robert
Mme ROGEMOND Ludivine donne pouvoir à Mme CANET Véronique

Excusé(e)s : Mme CORREIA Alexia

Madame AUBIGNAT Stéphanie est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2016 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ZAE ESPACE MONTSOLONGRE - APPROBATION DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite ouvrir à l'urbanisation une nouvelle zone d'activités économiques afin d'accueillir d'une part des artisans, et d'autre part des activités de services et de restauration. La commune souhaite un aménagement qualitatif de la zone située en entrée de village.

Dans cet objectif, elle a mandaté au mois de septembre 2016 le Cabinet Pylotis, maître d'œuvre, pour mener une étude de faisabilité sur le secteur pressenti pour accueillir la nouvelle ZAE.

Celui-ci a proposé une analyse préliminaire du site, deux scénarii d'aménagement et une estimation des coûts prévisionnels de travaux qui ont été présentés à Monsieur le Maire et à son premier adjoint le 18 octobre 2016.

La définition du projet et le pré-chiffrage ont servi de cadre à SARA Aménagement pour établir un bilan prévisionnel d'opération.

1. Contenu de l'opération

Cette opération d'aménagement doit permettre la réalisation d'un programme prévisionnel global des constructions pourtant sur environ 37 000 m² de terrain.

Cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre de l'opération.

Le programme global des travaux de l'opération est détaillé en annexe 3 du projet de concession.

2- Missions de l'aménageur

L'aménageur prendra notamment en charge les tâches suivantes :

- Le pilotage de toutes les études opérationnelles nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement, y compris les études environnementales et le dossier Loi sur l'Eau,
- La maîtrise foncière, dans le cadre d'acquisition amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation,
- Les constructions concourant à l'opération globale d'aménagement, intégrées au programme de l'opération, en conformité avec le bilan prévisionnel de l'opération,
- La concession des biens immobiliers bâtis, y compris ceux réalisés par l'aménageur, ou non bâtis, la concession ou la location à leurs divers utilisateurs agréés par la Collectivité,
- Le pilotage de l'ensemble des tâches de conduite et de gestion d'opération,

Le contrat de concession, d'une durée de dix années à compter de sa date de prise à effet, est destiné à fixer les droits et obligations respectifs des parties, notamment les conditions dans lesquelles l'aménageur réalisera ses missions, sous contrôle de la Collectivité. ainsi, y sont précisées les modalités générales, opérationnelles et financières d'exécution.

3- Engagement financier de la commune

Le bilan financier prévisionnel de la « ZAE de Montsolongre » est annexé à la présente délibération.

Le financement de l'opération d'aménagement sera assuré par les produits à provenir des cessions, des concessions d'usage et des locations de terrains ou immeubles bâtis et d'autre part, par une participation financière de la collectivité à l'opération d'aménagement, conformément à l'article L 300-5 du code de l'urbanisme.

Le montant prévisionnel de la participation de la commune est fixé à 180 000 € HT au titre de la participation à l'équilibre de l'opération.

Conformément à ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de concession d'aménagement avec SARA AMENAGEMENT annexé à la présente délibération,
- D'approuver le bilan prévisionnel d'aménagement joint en annexe 4 à la concession d'aménagement,
- D'approuver le versement d'une participation financière de la collectivité à l'opération d'aménagement, conformément à l'article L 300-5 du code de l'urbanisme, d'un montant de 180 000 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite concession d'aménagement.

PARTICIPATION FINANCIERE - SORTIE PEDAGOGIQUE SCOLAIRE « RESISTANCES EN CHEMIN »

Madame Guadalupe GOICHOT, Conseillère Défense, expose que deux classes de CM1 et CM2 souhaiteraient participer au projet « Résistances en Chemin ».

Construit en partenariat avec l'Éducation nationale, ce projet pédagogique pluridisciplinaire rassemble les enfants autour du thème de la Résistance.

La journée de rassemblement est l'aboutissement d'un travail en classe, demandant un certain investissement.

A travers une randonnée pédestre sur les hauts lieux de la Résistance en Isère, les élèves vont à la rencontre des résistants et échangent avec les autres enfants sur le travail plastique effectué en amont.

Dans une démarche d'éducation à la paix, Résistances en Chemin interroge l'histoire pour mieux comprendre le présent et construire l'avenir. Au-delà de la commémoration, ce projet vise à transmettre « l'esprit de Résistance ».

Avant le rassemblement, un travail est effectué en classe :

- Histoire : étude de la période de la seconde guerre mondiale et de la Résistance (rencontre avec les acteurs de la Résistance, visite musée...)
- Arts plastiques : réflexion sur la résistance contemporaine, production par les élèves des œuvres plastiques, individuelles ou collectives, exprimant ce que, pour eux « Résister, c'est ... »
- Education physique : préparation à la randonnée
- Musique : analyse et apprentissage du « Chant des partisans »
- Education civique : la notion de résistance, les personnages et grands combats contemporains, questionnements sur ses propres engagements et actes citoyens.

Le jour du rassemblement :

- Randonnée pédestre : pendant la marche, lecture de textes liés à l'esprit de résistance par des lecteurs bénévoles.
- Transmission de mémoire : témoignages de résistants, échanges avec des passeurs de mémoire.
- Exposition : découverte des productions plastiques réalisées, échange interclasse.
- Chant : la journée se termine par un temps fort, l'ensemble des élèves entonne le chant des partisans qui sera également chanté lors du 8 mai 2017.

Pour participer à cette activité, la ligue 38 demande une participation financière de 100 € par classe,

Deux devis ont été demandés pour le transport en car des élèves sur le lieu de l'évènement qui est prévu à Crémieu, le mieux disant est la société des CARS ANNEQUIN pour un montant de 234 € TTC.

Madame Guadalupe GOICHOT, propose que la commune participe financièrement à ce projet en participant aux frais d'inscription de 100 € par classe et au transport des élèves sur le lieu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que la commune participe financièrement à ce projet.

ACHATS TERRAINS – PARCELLES SECTION E N° 98/107/108 et SECTION A N° 230/231

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la protection et mise en valeur des secteurs naturels, il souhaite acquérir différentes parcelles situées en zone naturelles d'intérêt scientifique.

Il propose l'achat des parcelles cadastrées section E N° 98/107/108 et section A n° 230/231 pour une surface totale de 5900 m².

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat de ces parcelles au prix de 0.25 €/m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition de prix.
- autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ces biens.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ATTRIBUTION MARCHÉ - REAMENAGEMENT CHEMIN DU RUBIAU

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle qu'un appel d'offres pour le marché réaménagement du Chemin du Rubiau a été publié au journal l'Essor le 07 octobre 2016.

La date de remise des plis a été fixée le 31 octobre 2016 à 12h. Trente-cinq dossiers ont été retirés.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 03 novembre 2016 à 17h pour procéder à l'ouverture des plis et le 15 novembre 2016 à 17h pour le jugement des offres.

4 entreprises ont présenté une offre.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise Jean LEFEBVRE pour un montant de 449 837. 98 € HT soit 539 805, 58 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

AVENANT MARCHÉ - EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre un avenant au marché de l'extension de l'école élémentaire.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 novembre 2016 et propose de signer l'avenant au marché ci-dessus désigné.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant concerne la prise en compte de travaux supplémentaires non prévus au marché et générés par des besoins qui n'étaient pas apparus lors des études et par l'évolution du projet.

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'INCIDENCE FINANCIERE

L'incidence financière représente une plus-value de 0.57 % soit 4 345, 82 € H.T.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA DEPENSE AUTORISEE

Le montant de la dépense autorisée à la suite du présent avenant s'établit comme suit :

lots	Désignation des lots	Entreprises	adresse	marché de base ht	Avenant ht	%	montant total HT
1	VRD	Perriol/Genevray	Salagnon	78 179.45	2884.50	3.7%	81 063.95
2	Gros Œuvre	Fuzier Lambert	Nivolas Vermelle	182 912.25	9 100	5.0%	192 012.25
3	Étanchéité	RCE	Villeurbanne	42 355.00	-1755.00	-4.1%	40 600.00
4	Charpente métallique	Tardy sas	Epinouze	70 287.48	-8584.88	-12.2%	61 702.60
5	Charpente bois couverture	Hugonnard	Saint Savin	142 679.85	-500.00	-0.4%	142 179.85
6	Menuiserie extérieure	Borello	St Clair de la tour	63 441.86	3000.00	4.7%	66 441.86
7	Doublage plafond peinture	Perrotin	Meximieux	58 772.57	973.10	1.7%	59 745.67
8	Menuiserie intérieure bois	Chanut	Bourgoin Jallieu	33 891.80	0.00	0%	33 891.80
9	Revêtement de sol	Berry	St André de Bagé	6 546.24	-606.00	-9.3%	5 940.24
10	Chauffage Sanitaire	Oddos	Voiron	41 292.70	-165.90	-0.4%	41 126.80
11	Electricité	Jeanjean	Villefontaine	40 056.18	0.00	0%	40 056.18
				760 415.38		0.57%	764 761.20

Montant H.T. du marché initial	760 415, 38 €	
Montant H.T. de l'avenant N°1	4 345, 82 €	(0.57%)
TOTAL H.T.	764 761, 20 €	
TVA 20%	152 952, 24 €	
TOTAL T.T.C.	917 713, 44 €	

Soit neuf cent dix-sept mille sept cent treize euros et quarante-quatre centimes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 - TRANSFERT DE COMPTE HONORAIRES ARCHITECTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses de maîtrise d'œuvre sont imputées au compte 2031 : Frais d'études, jusqu'au démarrage des travaux.
Les travaux d'extension de l'école élémentaire, de la médiathèque et la reprise des concessions sont terminés.

Il convient donc de transférer les frais d'études du compte 2031 :

- ✓ 4 800 € pour l'extension de la médiathèque
- ✓ 77 329.32 € pour l'extension de l'école élémentaire
- ✓ 2 727.88 € pour le cimetière

et sur le compte travaux 2313 par une opération d'ordre au chapitre 041.

1/ Recettes d'investissement :

Article 2031 chapitre 041 = 84 857.20 €

2/ Dépenses d'investissement :

Article 2313 chapitre 041 = 84 857.20 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ces opérations.

DEMATERIALISATION FACTURES CANTINE ET PERISCOLAIRE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que les factures du périscolaire et de la cantine sont envoyées par dématérialisation à compter de cette rentrée scolaire.

Sur 295 factures émises, il y a eu 246 paiements par web, 44 paiements par chèque et 5 règlements en espèces, soit 83% de règlement par internet.

Ce choix d'envoi a été fait dans un souci d'économie de frais de gestion.

Seules deux familles ont été réfractaires à l'envoi en dématérialisation des factures.

Le bilan est donc très positif et permet de dégager du temps au secrétariat

ECLAIRAGE PUBLIC – EXTINCTION NOCTURNE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal de la volonté de la CAPI de réduire ses coûts en éclairage public et de faire du territoire, un territoire à énergie positive (TEPOS).

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune à lancer une étude énergétique sur l'ensemble des bâtiments.

Ensuite, Monsieur le Maire évoque les travaux de voirie qui sont prévus sur le Chemin du Rubiau prochainement. Les points lumineux des nouveaux candélabres seront en LED avec une diminution de l'intensité à compter de 22 h de 20 % environ et allumage en fonction du passage des personnes et des voitures. Il rappelle que sur le Chemin de Rollinière l'intensité lumineuse est déjà diminuée de 20% à partir de 22h.

Il propose de faire un tour de table pour recueillir l'avis des élus sur ce point.

Mme GOICHOT et Mme SADIN souhaitent associer les habitants à cette démarche afin de recueillir leur avis sur une amplitude horaire.

Mme CANET est contre l'extinction nocturne mais la commune doit faire des efforts en matière énergétique.

M. DEREDERIAN demande si la commune peut éteindre une lampe sur deux, la réponse est non.

M. BALLEFIN est contre l'extinction totale des quartiers. Par contre, il propose de couper les lampes du mur du Bas Bonce à partir de 23h.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune apporte sa contribution à l'économie d'énergie publique en prenant en charge tous les candélabres posés ces dernières années dans un souci d'économie.

La commune s'est également engagée sur tous les chantiers réalisés et à venir à poser des LED.

POINT URBANISME

✓ Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance de Mme Chantal DUMOULIN, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en Octobre/Novembre 2016.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION
Permis de construire en cours	Maison individuelle	RADIX Emille	Chemin de Rollinière	en cours
	3 maisons individuelles	MC ARCHITECTE	Montée de l'église	en cours
	3 logements	MATHON Alain	Montée de la Maladière	en cours
	Maison individuelle	TRUCHET Denis	chemin du Rubiau	en cours
Déclarations préalables	Piscine	TALIN Christian	8 Clos de l'Eperon	Accordée le 17/11/2016
	Clôture	TALIN Christian	8 Clos de l'Eperon	Accordée le 17/11/2016
	Enseigne	TB PLOMBERIE	46 Montée de l'Eglise	Accordée le 17/11/2016
Permis accordés	Maison individuelle	STEIN Mathieu	Impasse de Servérieu	Accordé le 28/10/2016
	garage	PEYAUD Gilbert	Impasse Combe Robert	Accordé le 04/11/2016

✓ Point PLU

Réunion du Conseil Municipal, en privé, le 22 décembre 2016 à 19h pour une présentation du projet du futur règlement du PLU.

PLU - ETUDE ENVIRONNEMENTALE

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, informe le Conseil Municipal que la commune a fait le choix d'être soumise à l'évaluation environnementale qui a pour objectif d'apprécier le projet de territoire défini par le PLU en évaluant la cohérence entre les objectifs et les orientations du PLU avec les enjeux environnementaux de la commune.

Elle doit ainsi identifier les incidences positives et négatives prévisibles lors de la mise en œuvre du PLU, en proposant des mesures pour supprimer, réduire ou compenser les impacts sur l'environnement. Elle doit également contribuer à informer les citoyens sur les enjeux et les résultats des politiques mises en œuvre.

Ainsi, elle a pour objectif de :

- vérifier que l'ensemble des facteurs environnementaux a été pris en compte lors de l'élaboration du PLU,
- analyser tout au long du processus d'élaboration les effets potentiels des objectifs et orientations d'aménagement et de développement sur toutes les composantes de l'environnement,
- permettre les inflexions nécessaires pour garantir la compatibilité des orientations avec les objectifs environnementaux,
- dresser un bilan factuel à terme des effets de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement.

L'évaluation environnementale doit être perçue comme une démarche d'accompagnement au service d'un projet de territoire cohérent et durable. Cet état initial de l'environnement traite les thèmes suivants : relief, qualité de l'eau, de l'air, qualité des écosystèmes, risques naturels et industriels....

Le cabinet EVINRUDE a fait une proposition financière pour la réalisation de l'évaluation environnementale pour le PLU pour un montant de 3 550, 00 €HT soit 4 260, 00 € TTC et pour la réalisation d'un dossier de dérogation pour la destruction d'espèces protégées pour un montant de 6 100,00 € HT soit 7 320,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DATE VISITE PRESIDENT CAPI

Comme l'année dernière, le Président de la CAPI fera le tour des communes. Monsieur le Maire propose de réfléchir aux questions qui peuvent être soulevées lors de cette rencontre.

Il rencontrera les élus de la commune le 02 février 2017 à 18h30.

SIM - REVISION MONTANT PARTICIPATIONS COMMUNES

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date 12 novembre 2002, le comité syndical a créé une participation qui s'élève depuis à 0.80 % par habitant, montant qui peut être révisé par délibération du conseil syndical.

De ce fait, dans sa séance du 13 octobre 2016, le conseil syndical a décidé de porter ce montant à 0.82 € soit une augmentation de 2% à compter du 1^{er} janvier 2017.

Un courrier est envoyé à chaque commune prochainement afin de connaître le montant exact de cette participation.

RAPPEL DATES DIFFERENTS VŒUX DE LA MUNICIPALITE

La cérémonie des vœux du Maire à la population aura lieu :

- Le samedi 7 janvier 2017 à 11h00 à la Salle Polyvalente

La cérémonie des vœux au personnel aura lieu :

- Le jeudi 12 janvier 2017 à 19h à la Mairie.

La cérémonie des vœux aux Force Economiques aura lieu :

- Le jeudi 19 janvier 2017 à 19h à la Mairie

La cérémonie des vœux aux associations de SATOLAS ET BONCE aura lieu :

- Le jeudi 26 janvier 2017 à 19h30 à la salle du Conseil Municipal

VŒUX CAPI

La cérémonie des vœux au personnel de la CAPI aura lieu :

- Le lundi 23 janvier 2017 à 18h30 à la Salle de l'Isle (L'Isle d'Abeau)

La cérémonie des vœux institutionnels de la CAPI aura lieu :

- Le mardi 24 janvier 2017 à 18h30 à la Salle de l'Isle (L'Isle d'Abeau)

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Formation défibrillateurs.
 - Les associations vont être formées sur l'utilisation des défibrillateurs les 10 et 17 décembre 2017, 50 personnes sont inscrites et réparties sur les deux sessions
 - Une formation de l'ensemble des élus est prévue ainsi que pour l'ensemble du personnel communal
- ✓ Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement de Marie BERCHET pour la naissance de Capucine.
- ✓ Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion avec la gendarmerie pour lancer une réflexion sur « la participation citoyenne ».

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 22 DECEMBRE 2016 à 21 heures

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 22h30